



PROGRAMME PARTENARIAL CADRE 2012 - 2014

Validé par le Conseil d'administration du 9 mars 2012

Sommaire

Introduction	5	3. Études urbaines et environnementales	16
Quelques mots sur l'ADEUPa et son histoire	6	La ville au cœur des défis environnementaux.....	16
L'ADEUPa, UN OUTIL COLLECTIF AU SERVICE DE L'INGENIERIE TERRITORIALE	8	La mise à l'épreuve de la théorie	16
LES MISSIONS DE L'AGENCE	9	La concertation : une réelle demande sociale	16
LES AXES DU PROGRAMME PARTENARIAL CADRE 2012-2014	11	La qualité et le mode de vie des habitants	17
1. Dynamiques territoriales, prospective et métropolisation	12	Les pistes de travail 2012-2014	17
Problématiques transverses et échelles larges	12	Les grands majeurs pour 2012 - 2014	17
Des dossiers interdépendants.....	12	4. Observation partagée	18
Des collaborations fructueuses et chronophages.....	12	Une mission fondamentale et essentielle.....	18
Les pistes de travail pour 2012-2014.....	13	Des demandes soutenues, parfois paradoxales.....	18
Le renforcement nécessaire de la capacité d'intervention et de l'expertise de l'agence	13	Mieux articuler observation et évaluation	18
Les grands majeurs pour 2012 - 2014	13	Évoluer à moyens constants ?	19
2. Planification et aménagements durables.....	14	Les pistes de travail 2012-2014	19
Une mission d'origine.....	14	Les grands majeurs pour 2012 - 2014	19
Une fonction très mobilisatrice	14	5. Contribuer au débat.....	20
La mise en œuvre : l'enjeu majeur des prochaines années.....	14	Mobiliser l'intelligence collective	20
... avec l'anticipation de la prochaine phase	14	Faire aimer la ville.....	20
Le littoral : un atout insuffisamment approprié et affiché	15	Le Conseil de développement.....	20
Les pistes de travail 2012-2014	15	Cultiver l'opportunité et les partenariats	21
Les grands majeurs pour 2012 - 2014	15	Valoriser l'agence et ses travaux.....	21
		Les grands majeurs pour 2012 - 2014	21
		Annexes 1.....	22
		Annexes 2.....	23

Créées par la Loi d'Orientation Foncière (LOF) de 1967, les agences d'urbanisme ont vu leur existence refondée par la Loi d'Orientation sur l'Aménagement et le Développement Durable (juin 1999) et par la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (décembre 2000). L'ensemble des lois issu du dispositif « Grenelle de l'Environnement » conforte, par les thématiques promues et leur approche transversale, l'implication des agences d'urbanisme auprès des partenaires publics.

Inscrit dans le Code de l'Urbanisme (Article L121-3) leur rôle y est ainsi défini :

«...[Ces organismes de réflexion et d'études appelés «agences d'urbanisme»] ont notamment pour mission de suivre les évolutions urbaines, de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement, à l'élaboration des documents d'urbanisme, notamment des schémas de cohérence territoriale, et de préparer les projets d'agglomération dans un souci d'harmonisation des politiques publiques...»

Le programme partenarial est un élément fondateur du fonctionnement des agences d'urbanisme. Il en régit le régime juridique et fiscal. Il distingue l'Agence d'urbanisme d'un simple «prestataire» en proposant un ensemble de missions et de thèmes de travail qui intéresse tous ses membres :

- > Mutualisation / partage des données et des analyses, notamment au travers de l'observation
- > Formulation de projets, réflexion globale sur les thèmes de l'aménagement :
- > Prospective, analyse et réflexion stratégique.

L'objectif de ce programme partenarial « cadre » discuté pour une durée de trois ans est d'engager l'ADEUPa et ses partenaires sur un moyen terme. Il permet à son Conseil d'administration de revisiter les missions confiées à l'Agence et d'anticiper les principaux objectifs et grands dossiers qui les intéresseront. Un premier programme cadre avait ainsi permis de guider les travaux des années 2009-2011.

Le programme partenarial cadre se propose de transcrire :

- > l'expression des missions confiées à l'Agence par ses instances,
- > les axes de travail majeurs pour la prochaine période 2012-2014.

Le programme de travail annuel déclinera ensuite, à partir de ces grands axes et au regard des besoins des membres, la liste des dossiers constituant le plan de charge de l'Agence.

Quelques mots sur l'ADEUPa et son histoire

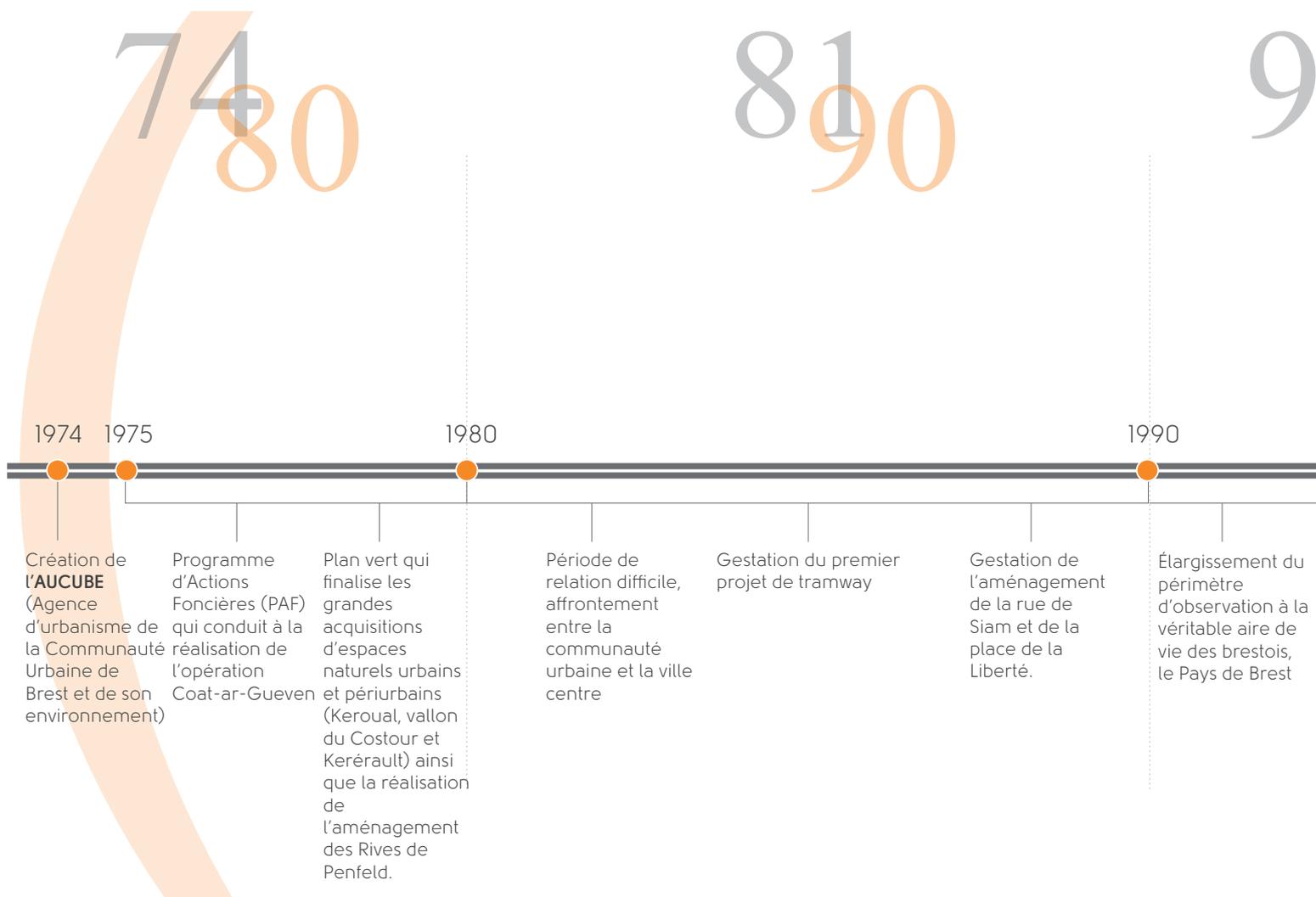
L'Agence d'Urbanisme de Brest a été créée en 1974, à l'initiative de la Communauté Urbaine de Brest et en partenariat avec les services de l'Etat. L'année 1974 est consacrée à la mise en place d'une petite équipe qui se lance en 1975 dans l'élaboration des POS des communes de la Communauté Urbaine et l'observation de l'habitat ; elle engage des études et réflexions sur la revitalisation du centre ville de Brest et l'ouverture de nouveaux espaces d'urbanisation.

L'Agence, alors appelée AUCUBE (Agence d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Brest et de son Environnement) va accompagner la montée en charge d'une intercom-

munalité très anticipatrice du mouvement de regroupement qui ne se généralisera à l'échelle française que 20 ans plus tard. Elle intervient en amont des décisions en matière d'aménagement urbain (plan d'embellissement, réinsertion de l'université dans la ville, recomposition des espaces portuaires...). Dès les années 90, l'Agence, au travers notamment de ses analyses sur la mobilité et les transports, élargit le périmètre de ses observations à la véritable aire de vie des brestois, c'est-à-dire le Pays de Brest.

Depuis 1996, l'Agence a traduit l'élargissement de son aire de réflexion et de son champ d'action en devenant

l'Agence d'Urbanisme du Pays de Brest (ADEUPa). En 2002, les communautés de communes de la Presqu'île de Crozon, du Pays d'Iroise, du Pays des Abers, du Pays de Lesneven et de la Côte des Légendes et du Pays de Landerneau-Daoulas adhèrent à l'Agence. Elles seront rejointes par la Communauté de Communes de l'Aulne Maritime en 2003 et par le Syndicat Mixte du SCoT du Pays de Brest en 2005. Ce dernier évolue en 2010 en un Syndicat Mixte aux compétences élargies, dénommé Syndicat Mixte des Communautés du Pays de Brest. Le projet d'une labellisation « pôle métropolitain » de ce Syndicat Mixte, avec pour objectif un renfor-



cement de la mutualisation et de la coopération dans les domaines de l'aménagement du territoire (planification, transports, NTIC...) témoigne d'une construction territoriale toujours à l'œuvre. L'ADEUPa y est étroitement associée.

Pendant cette même période, une démarche de rapprochement s'est engagée entre la Communauté urbaine de Brest, les Communautés d'agglomération de Quimper, de Morlaix et de Lannion, dans l'objectif d'organiser un réseau des villes de l'ouest breton. La volonté de mutualiser les outils locaux d'ingénierie et de conduire une réflexion collective sur le devenir de la pointe bretonne anime également les réflexions du Conseil général du Finistère. La concrétisation de toutes ces démarches se traduira par l'entrée au sein de l'Agence du Conseil général du Finistère en 2003, de Quimper Communauté en 2005 et de Morlaix Communauté en 2006. La création en janvier 2010 d'une agence de développement économique et

d'urbanisme (Quimper Cornouaille Développement), sous l'impulsion de Quimper Communauté, conduira cette dernière à se retirer de l'ADEUPa en 2012. La volonté de coopération à l'échelle de l'ouest breton demeure toutefois fortement affirmée et les deux agences de Brest et de Quimper ont pour objectif d'y apporter leur contribution.

A plus large échelle, l'Espace Métropolitain Loire-Bretagne, né de l'appel à coopération métropolitaine lancé par la DATAR en 2004, organise un réseau des métropoles de Nantes-Saint-Nazaire, Angers, Rennes et Brest. Les cinq agences d'urbanisme s'y impliquent, réalisant en commun analyses, études et diagnostics¹. Débattu en 2011, le projet de transformation d'une coopération informelle en Pôle métropolitain, autorisé par la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités locales,

traduit les ambitions des collectivités notamment dans les domaines de la recherche, de l'enseignement supérieur, de l'innovation et de tout ce qui concourt au positionnement européen et international de l'ouest français. Le rôle exploratoire et d'accompagnement des agences d'urbanisme en sera confirmé.

En 2009, le Conseil régional de Bretagne conventionne avec les agences bretonnes – AUDIAR² ; AUDéLor³ ; CAD 22⁴ et ADEUPa que Quimper Cornouaille Développement rejoindra en 2010 – pour un programme d'études et d'analyses communes à l'échelle régionale. Il est ainsi le dernier partenaire ayant rejoint l'ADEUPa.

2 - AUDIAR, agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération rennaise

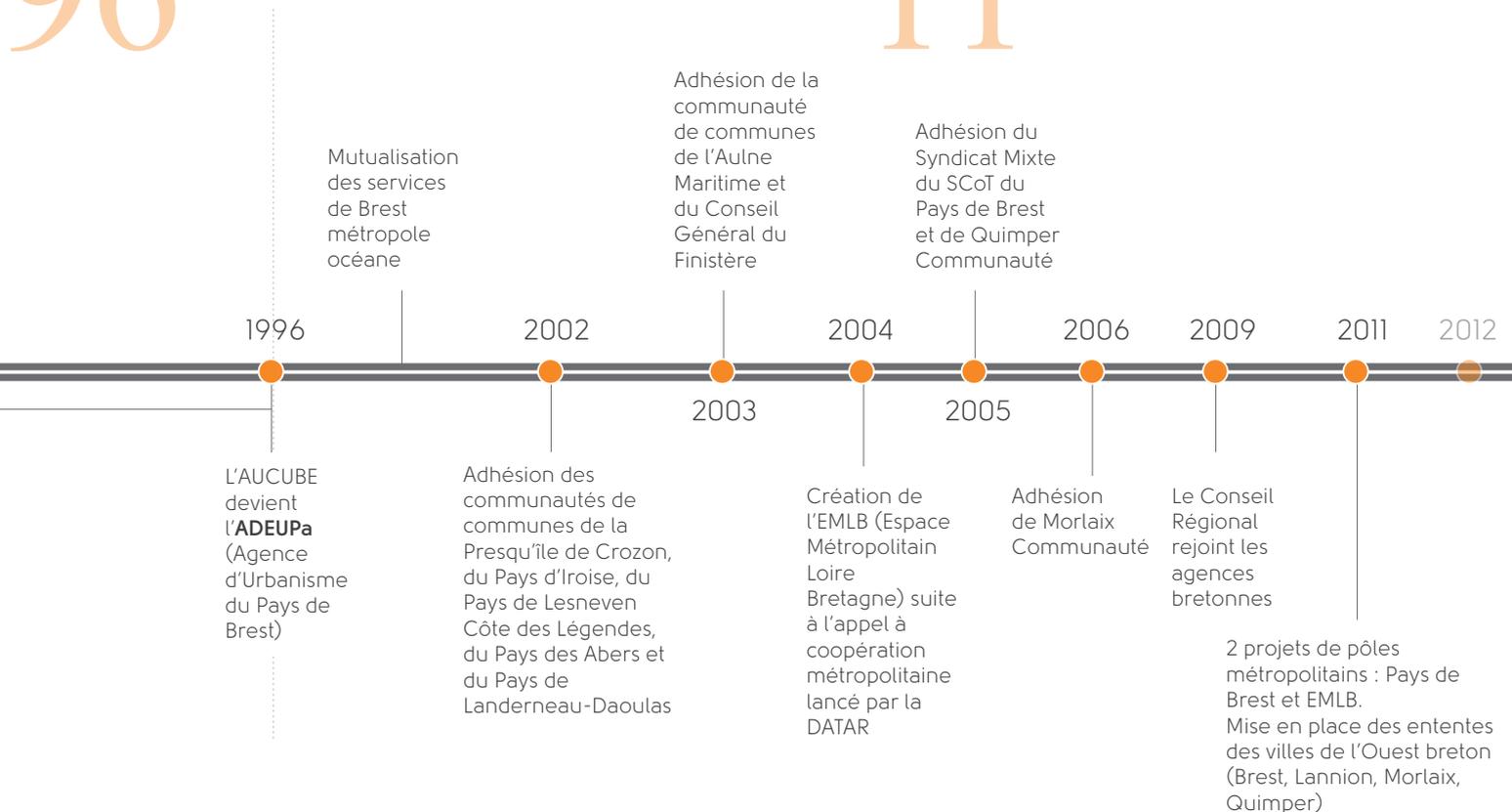
3 - AUDELOR, agence d'urbanisme et de développement du Pays de Lorient

4 - CAD22 Côtes d'Armor Développement

1 - Voir par exemple « Dynamiques métropolitaines de l'espace Loire-Bretagne » Juin 2009

196

97
11



L'ADEUPa, UN OUTIL COLLECTIF AU SERVICE DE L'INGENIERIE TERRITORIALE

Pendant ces plus de 30 années de pratique, l'Agence d'Urbanisme de Brest a connu et accompagné des évolutions fortes du paysage institutionnel et socio-économique : montée en charge des compétences des intercommunalités, entrée dans une économie de plus en plus globalisée, métropolisation, prise de conscience des enjeux liés au développement durable... L'ADEUPa a toujours su évoluer face aux grandes questions du moment et adapter ses compétences aux besoins exprimés par ses membres.

Elle a progressivement structuré ses approches et défini des modalités d'intervention, afin que l'Agence soit :

■ **Un lieu d'expertises croisées :** la pluridisciplinarité et les approches transversales sont un fondement du mode d'action de l'ADEUPa. L'Agence travaille d'abord sur un espace dont elle s'efforce de montrer la cohérence de fonctionnement. Le pluralisme se traduit tant dans la composition de l'équipe, aux compétences diverses, que dans une approche très large de ses domaines d'analyse : population, habitat, économie, social, organisation spatiale et urbaine, environnement...

■ **Un lieu du partenariat et de la coproduction.** L'Agence ne saurait mener ses missions sans des partenariats nombreux ; depuis l'origine, elle associe à la réalisation des études qu'elle pilote ou des documents qu'elle publie des professionnels de tous horizons. La notion de partenariat prend de plus en plus d'importance dans le mode opératoire de l'Agence. Désormais il n'est plus envisageable d'élaborer un projet – quelle qu'en soit la nature – sans une production conjointe étroite avec le maître d'ouvrage et avec un ensemble d'acteurs très divers : élus, techniciens, experts, professionnels, acteurs sociaux et parfois habitants... Le travail en réseau (réseau des agences, réseaux techniques départementaux ou régionaux, réseaux locaux...) permet la confrontation et la mutualisation des connaissances.

■ **Un lieu du sur-mesure :** les différents périmètres d'intervention de l'Agence sont autant d'échelles emboîtées. Les analyses et l'élaboration de projets vont du quartier à l'agglomération, de la Communauté urbaine ou de communes au Pays, du département au grand ouest... C'est là une marque distinctive des agences d'urbanisme. L'extension progressive du champ d'intervention de l'ADEUPa conduit celle-ci à une réflexion approfondie sur les différentes échelles de territoire, sur leurs outils et sur leur gouvernance.

■ **Un lieu de l'anticipation et du « temps long » :** la position particulière de l'Agence, proche mais non intégrée dans les services des collectivités membres, lui permet de se dégager des espaces administratifs constitués à un moment donné. Elle engage à réfléchir à des échelles qui ne sont pas celles de la décision publique d'aujourd'hui. L'ADEUPa a été précurseur dans sa prise en compte des évolutions des aires d'attraction urbaine et a inscrit l'échelle du Pays de Brest dans ses réflexions bien avant que ce dernier ne se structure. S'il s'est imposé si rapidement par rapport à d'autres, c'est en particulier parce que la réalité socio-économique de ce territoire a été analysée et appropriée par les décideurs qui ont su en tirer les conséquences... De même les réflexions sur l'ouest breton, sur l'espace métropolitain Loire-Bretagne s'inscrivent dans ces perspectives anticipatrices.

■ **Un lieu de la mutualisation et de l'harmonisation des politiques publiques** à une échelle élargie. La volonté d'un dialogue entre Etat et collectivités locales sur les questions d'aménagement est à l'origine même de la création des agences d'urbanisme. Nécessaire dès les années 70, ce dialogue l'est plus encore aujourd'hui. La décentralisation, l'imbrication des périmètres d'intervention, l'évolution des compétences créent les conditions d'une décision publique de plus en plus débattue et contractualisée. C'est pourquoi la mutualisation d'un programme de travail, sur des axes concernant tous les membres, est un élément fondamental du rôle de l'ADEUPa.

LES MISSIONS DE L'AGENCE

L'ADEUPa est avant tout un outil d'aide à la décision des élus. Pour jouer ce rôle, l'Agence exerce six missions essentielles.

■ Observation et analyse

Constituer des bases de données statistiques, les analyser, confronter les résultats à l'approche des professionnels du secteur, croiser les informations ainsi obtenues et les transformer en diagnostic, diffuser la connaissance,.... Observer fait partie du métier de base des agences d'urbanisme. De fait, l'analyse des évolutions socio-économiques et urbaines dans une large palette de champs (démographie, habitat, social, économie, immobilier de bureaux, tourisme, emploi-formation) constitue une spécificité et un savoir-faire reconnus de l'ADEUPa.

Inscrit dans la durée, neutre, fiable, ce socle de connaissances à différentes échelles complémentaires constitue tout autant la mémoire que le matériau nécessaire à la mise en perspectives des territoires.

Dans cette compétence, l'ADEUPa est productrice mais surtout ensemble. L'observation n'est pas un objet en soi, qu'on livre tel un produit fini. C'est un processus qui donne lieu à des choix, des orientations, qui suscite interrogations et débats et qui donc suppose une élaboration conjointe. L'implication de différents partenaires, institutionnels (élus et techniciens) et professionnels, est un gage de fiabilité et d'adéquation aux besoins locaux.

L'outil d'observation contribue à l'animation du territoire : l'agence identifie des mutations conjoncturelles mais aussi structurelles et elle partage ses analyses notamment dans les comités de lecture. La diffusion large des résultats, l'écoute des réactions est une condition de la capitalisation de l'expérience.

■ Anticipation et veille

A partir de l'observation qui permet de caractériser les évolutions, l'une des missions essentielles de l'ADEUPa est d'analyser les facteurs de mutation de nos sociétés, d'anticiper leurs impacts sur le développement local et d'aider les partenaires à dégager des pistes pour l'avenir. Il s'agit d'être attentif aux évolutions sociétales et territoriales, aux formes nouvelles du développement et aux stratégies des acteurs.

Cette mission se traduit par l'animation de démarches prospectives, par la contribution à des réflexions anticipatrices, par une veille organisée sur les principaux sujets d'enjeux...

Pour ce faire, le développement de relations privilégiées avec l'Université et l'ensemble du monde de la recherche, la mobilisation des compétences territoriales, la consultation d'experts, l'inscription dans des réseaux d'échanges font partie de l'«outillage» indispensable.

■ Assistance à l'élaboration de la planification stratégique et des projets de territoire

L'Agence réalise les documents de planification en relation étroite avec les maîtres d'ouvrages concernés et engage les études nécessaires à la préparation de ces documents ou destinées à assurer leur évaluation et leur suivi. Originellement, les agences d'urbanisme ont été créées pour mettre en œuvre la planification urbaine, qui requiert une connaissance fine des espaces et des hommes et s'inscrit dans un temps aléatoire et souvent long.

L'ADEUPa peut également contribuer à l'élaboration des projets d'agglomération et des politiques d'aménagement de ses partenaires. Elle réalise ou engage les études préparatoires à ces projets : diagnostic, études thématiques... L'Agence

anime le processus d'élaboration dans un esprit d'ouverture et une volonté de co-réalisation avec l'ensemble des acteurs concernés. Elle prépare et aide à formaliser la réflexion des élus. Elle propose les modalités de la concertation indispensable dans ce type de processus.

■ Assistance à maîtrise d'ouvrage

L'évolution constante des compétences des établissements intercommunaux ainsi que la prise en compte de la complexité et des implications multiples des projets conduisent à une sollicitation de plus en plus fréquente des membres de l'Agence pour une assistance à maîtrise d'ouvrage. Celle-ci peut intervenir dans des domaines divers : de la planification aux études urbaines ou même à la mise en place de dispositifs d'observation.

Il s'agit alors d'accompagner le(s) maître(s) d'ouvrage dans un processus d'élaboration, afin de clarifier les problèmes, et de proposer une méthode favorisant la prise de décision. Il est souvent nécessaire que l'ADEUPa s'adjoigne les compétences de bureaux d'études en fonctions du niveau d'expertise requis.

Dans ce rôle charnière, l'Agence intervient en conseil et en propositions, élaboration de cahier des charges, coordination et suivi des études, production de synthèses, suivi du projet... Ses compétences viennent alors renforcer ou compléter pour un temps celles du maître d'ouvrage.

■ Contribution à la conception des projets urbains majeurs

Au-delà du projet architectural, les projets urbains sont devenus un moyen de se représenter collectivement l'avenir du territoire, d'orienter l'évolution urbaine en définissant progressivement un futur souhaitable et d'agir pour sa transformation. Ils nécessitent une large réflexion d'amont fondée sur la capacité de l'Agence à anticiper, à imaginer, à donner du sens. D'où l'importance de la prise en compte des aspects socio-économiques voire culturels, des usages mais aussi de la dimension formelle, esthétique et fonctionnelle.

Les projets urbains étant par nature multi-partenariaux, l'Agence peut intervenir selon les sujets soit comme force de proposition soit comme aide méthodologique, en association avec d'autres partenaires (bureaux d'études spécialisés ...).

Par l'ensemble de ses études et réflexions, par sa capacité à mobiliser des compétences multiples, par ses outils propres que sont les schémas de référence, l'ADEUPa joue pour ses membres un rôle d'exploration de leurs grandes orientations urbaines. En plus d'une approche pluridisciplinaire, l'Agence leur apporte ses compétences d'aménagement, sa connaissance des transformations urbaines et son savoir-faire en matière de projet.

L'Agence travaille dans ce cadre sur la composition de l'espace. Elle formule des préconisations sur les zones à enjeux majeurs.

■ Diffusion de la connaissance et animation du débat local

L'objectif même de mutualisation des travaux de l'Agence implique une nécessité du faire-savoir. L'ADEUPa veille à la diffusion régulière des connaissances accumulées au travers de ses publications (observatoires ou rapports d'études).

L'animation du dialogue entre ses partenaires, mais également avec l'ensemble des réseaux professionnels, privés comme publics, fait également partie des missions de l'Agence.

LE PORTÉ À CONNAISSANCE DES TRAVAUX DE L'ADEUPA PASSE PAR DIFFÉRENTS MODES :

- > Les publications sont le mode le plus ancien et le plus classique : l'Agence publie régulièrement les analyses et résultats issus des différents Observatoires ; ces publications sont largement diffusées.
- > Toutes les publications régulières ainsi qu'un grand nombre des études sont disponibles sur le site web de l'Agence.
- > Un site Extranet réservé aux partenaires permet également de mettre à disposition des membres de l'agence un ensemble d'informations à diffusion restreinte.
- > Deux « newsletters » (l'une à destination du Grand public et une réservée aux partenaires), envoyées régulièrement par mail, signalent la sortie de nouvelles publications.
- > L'Agence met à disposition des partenaires et du public son fonds documentaire. Le Centre de documentation est ouvert en permanence pour les partenaires, de préférence sur RDV, et une 1/2 journée par semaine pour le grand public. Il permet l'accès à une documentation de référence de plus de 20 000 documents, ouvrages et revues, portant sur l'urbanisme et la ville. Le centre de documentation a également développé des portails de veille accessibles à tous, présentés à l'adresse suivante :
<http://www.scoop.it/t/portails-scoopit-adeupa>

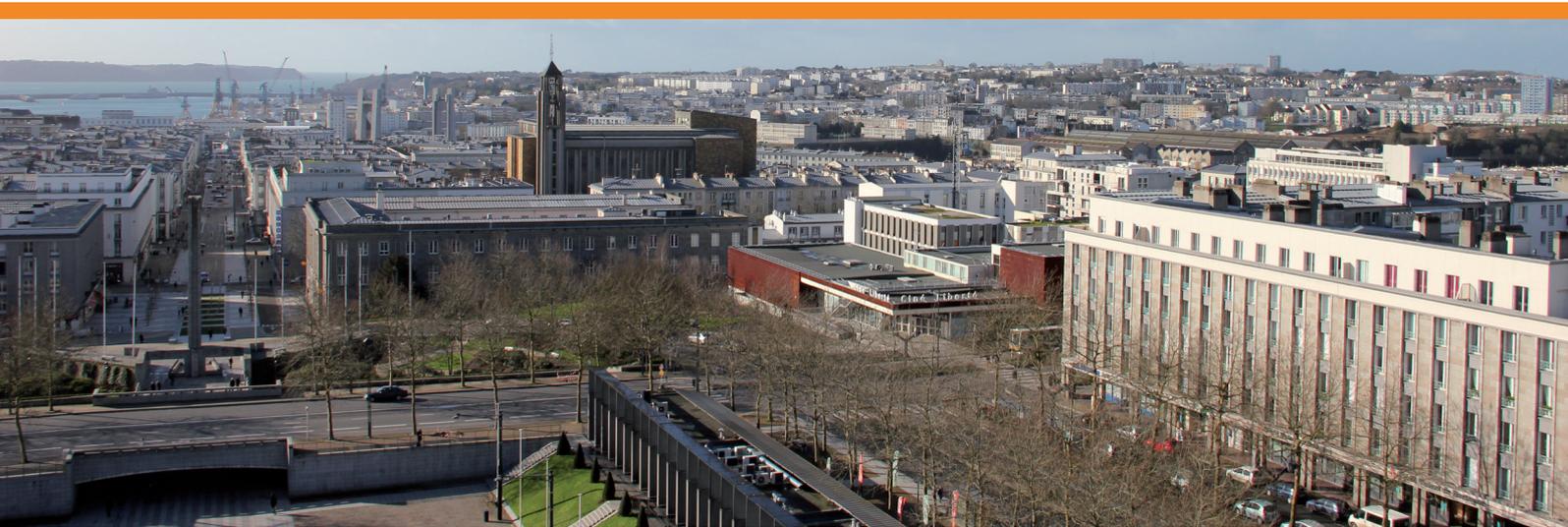


Photo : ADEUPa

LES AXES DU PROGRAMME PARTENARIAL CADRE 2012-2014

Sans bouleversement majeur par rapport à la précédente période (voir en annexe le bilan succinct de 2009-2011), le programme partenarial cadre de 2012-2014 propose une identification plus simple et plus efficace des grands axes de travail de l'ADEUPa :

1. Dynamiques territoriales, prospective et métropolisation
2. Planification et aménagement durables
3. Etudes urbaines et environnementales
4. Observation partagée
5. Contribuer au débat

1. Dynamiques territoriales, prospective et métropolisation

Problématiques transverses et échelles larges

S'organiser, se fédérer pour être plus forts, réduire les effets de concurrence, anticiper et proposer : la métropolisation est avant tout un enjeu prospectif, concernant tous les partenaires de l'Agence.

La période est mouvante. La réforme institutionnelle en cours ouvrant la création des pôles métropolitains donne un nouveau souffle. Le renforcement de la régionalisation créé de nouvelles zones de risque.

Brest affiche depuis plusieurs années sa volonté d'une collaboration active, d'une « mise en réseau » à plusieurs échelles :

- l'échelle du pays de Brest qui est celle de l'aménagement et du rayonnement sur un bassin de vie de 400 000 habitants,
- l'échelle ouest Bretagne, de Lannion à Lorient, qui est celle de l'équilibre régional,
- l'échelle « Loire Bretagne » associant Rennes, Nantes/Saint-Nazaire et Angers, qui est celle du positionnement national et européen.

Ce 1^{er} axe de travail de l'Agence associe également d'autres travaux aux échelles larges : département du Finistère, Région Bretagne, réseau des villes de l'ouest...

Des dossiers interdépendants

Les dossiers inscrits dans cet axe sont très souvent liés entre eux parce que les échelles spatiales elles-mêmes s'imbriquent : les travaux conduits dans le cadre de l'Espace Métropolitain Loire Bretagne (EMLB) débouchant sur la publication de *Dynamiques métropolitaines* ont suscité la publication de *l'Atlas des Fonctions métropolitaines de l'ouest breton*, les études réalisées à l'échelle régionale trouvent un écho départemental naturel, de même que la démarche prospective finistérienne peut alimenter les réflexions régionales...

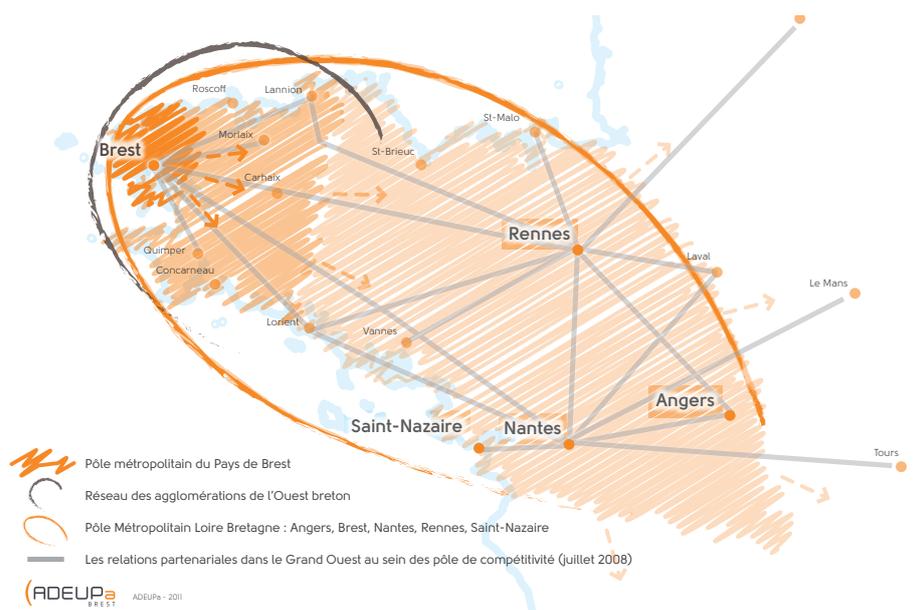
L'affirmation des atouts brestois, l'identification des pôles d'excellence, la question de l'attractivité mais aussi le développement durable et la question foncière, sont présents dans toutes ces analyses.

Des collaborations fructueuses et chronophages

Ce 1^{er} axe de travail conduit l'ADEUPa à de nombreux travaux en coproduction ou en collaboration étroite. Ceux-ci sont une opportunité, démultipliant la capacité à faire, ouvrant à de nouvelles méthodes : les études réalisées dans le cadre de la coopération des agences bretonnes sont très révélatrices de l'intérêt que présentent ces coopérations croisées.

Riches d'opportunités, ces dossiers novateurs supposent un investissement important en temps de travail que renchérissent les distances et le fait qu'il est plus intéressant mais plus difficile et long de travailler à plusieurs que seul !

Réseaux de coopération des agglomérations En octobre 2011



Les pistes de travail pour 2012-2014

L'objectif de métropolisation, celui de nouer des alliances territoriales, le positionnement et la reconnaissance de Brest et plus largement de l'ouest breton et du Finistère dans l'organisation régionale, nationale et européenne : ce premier axe de travail est stratégique à la fois pour l'Agence et pour son partenaire majeur qu'est la communauté urbaine de Brest. En partenariat étroit avec ses services, pour que le travail des uns et des autres soit complémentaire et non concurrent, l'ADEUPa devra poursuivre et accentuer son rôle de défri-chage et d'anticipation.

De façon concrète :

- la création du pôle métropolitain de l'espace Loire-Bretagne et le souhait de la Région de renouveler sa convention de partenariat avec les agences vont nécessiter une mobilisation plus importante de l'ADEUPa dans la période à venir.
- la création de l'Établissement Public Foncier, Foncier de Bretagne, et le caractère central des questions liées à la consommation d'espace et aux stratégies foncières, ouvrent un nouveau champ de coopération à l'échelle régionale.
- plusieurs dossiers ont été initiés entre 2009 et 2011 dont la poursuite ou la mise à jour s'inscriront naturellement dans le programme de travail : programme de publications des agences de l'EMLB, *Atlas des fonctions métropolitaines de l'ouest breton, étude Brest et les sciences marines...*

Le renforcement nécessaire de la capacité d'intervention et de l'expertise de l'agence

De nouveaux champs géographiques (région ; grand ouest) mais aussi thématiques (enseignement supérieur et recherche, innovation, fonctions métropolitaines...) doivent être appropriés par l'Agence. Ils supposent à la fois une montée en compétences et la mobilisation d'un « budget temps » suffisant.

LES DOSSIERS MAJEURS POUR 2012-2014

- Coopération Espace Métropolitain Loire Bretagne
- Publication de « *Dynamiques Métropolitaines* »
- Accompagnement du futur pôle métropolitain
- Ententes des villes de l'ouest breton
- Coopération des agences de Bretagne
 - > Achèvement de l'étude « *Le polycentrisme breton est-il un modèle territorial d'avenir ?* »
 - > Contribution à la démarche prospective de la Région
 - > Elaboration de scénarios prospectifs démographiques en lien avec l'INSEE
 - > Participation aux travaux d'analyse de la consommation foncière
 - > Réflexion sur une stratégie régionale sur le foncier économique
- Coopération avec l'EPF Bretagne (sous réserve)
 - > Etude sur le renouvellement des centres bourgs et des zones pavillonnaires
 - > Etude sur l'impact du réseau ferroviaire sur la consommation foncière et les prix
- Démarche prospective Finistère

2. Planification et aménagements durables

Une mission d'origine toujours très présente

La réalisation des documents de planification est une mission traditionnelle des agences d'urbanisme et l'ADEUPa dispose en ce domaine d'une solide expérience ancrée d'abord sur le PLU communautaire de Brest métropole, sur de nombreux PLH, sur le SCoT du Pays de Brest et ses documents associés (document d'urbanisme commercial).

La planification a été, pendant la précédente période, la fonction la plus consommatrice de temps : en 2010 presque 30% des ressources humaines de l'ADEUPa lui ont été consacrées. Le SCoT du Pays de Brest a été le principal dossier. En 2012 - 2014, la prévision du PLU de Brest métropole océane (engagée fin 2010) mobilisera fortement l'Agence de même que deux révisions de Plans Locaux de l'Habitat (PLH de Morlaix Communauté et de la Communauté de Communes du Pays de Landerneau Daoulas).

La mise en œuvre : l'enjeu majeur des prochaines années...

Ces démarches engagées sur des échelles larges posent la question de leur application par le plus petit échelon décisionnel : celui de la commune. Comment mobiliser les élus communaux à la fois sur les prescriptions mais aussi sur les améliorations qualitatives portées souvent par les recommandations du SCoT ? Comment transcrire efficacement les orientations du SCoT et du PLH dans un PLU ?

... avec l'anticipation de la prochaine phase

Les outils de la planification vont devoir évoluer encore pour intégrer l'ensemble des objectifs portés notamment par les lois dites Grenelle. Plus largement la mise en place des « *stratégies de développement territorial et des modes d'organisation urbaine qui minimisent l'impact des activités humaines sur le milieu naturel, préservent les ressources disponibles et rendent possibles les développements futurs* »¹ nécessitent encore des évolutions des modes de réfléchir et de faire desquelles l'Agence est partie prenante.

Comment mieux articuler les choix d'urbanisation et les améliorations qualitatives en matière d'eau, d'assainissement, de paysage ?... Comment disposer de diagnostics mieux assurés concernant les modes de vie, les parcours résidentiels, les équipements et services, la consommation d'espace, la nature en ville... ?

Comment les intercommunalités peuvent-elles accompagner les communes dans leurs politiques d'aménagement ? Peut-on au-delà de la Communauté urbaine de Brest s'orienter de façon réaliste vers l'élaboration de PLU intercommunaux, actant ainsi l'extension des espaces de vie et des enjeux d'aménagement ?



Photo : ADEUPa

¹ - Un protocole de Coopération entre le MEDDTL et la FNAU – novembre 2011, p.4

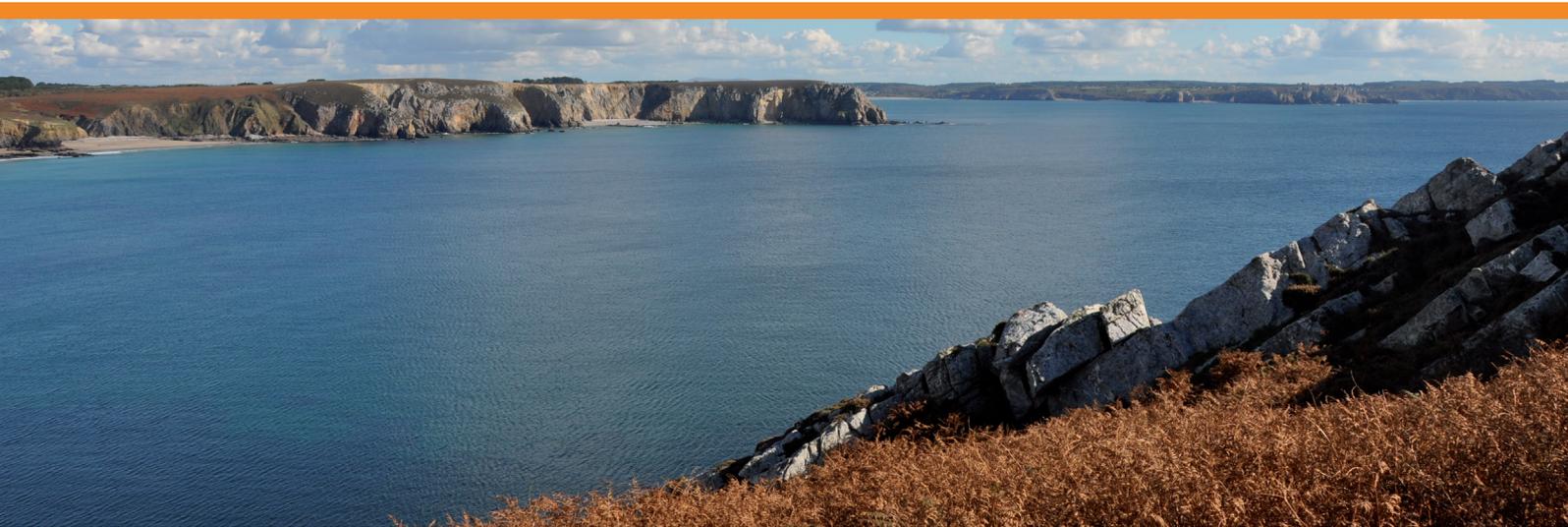


Photo : ADEUPa

Le littoral : un atout à valoriser

L'importance physique du littoral, sa richesse environnementale et productive, un rapport étroit des collectivités avec la mer... tout ceci singularise fortement le pays de Brest et le Finistère. Or, si l'ADEUPa travaille sur le littoral, celui-ci transparait peu dans les orientations et les publications de l'agence. Pourtant des compétences diverses sont présentes qu'il faudrait étayer et valoriser.

Les pistes de travail 2012-2014

La légitimité technique de l'ADEUPa sur l'élaboration des documents de planification est acquise. Cependant l'Agence est désormais attendue sur ses capacités à construire et à animer un dispositif de mise en œuvre comprenant un fort volet pédagogique : organisation de réunions et de rencontres, propositions d'échanges et de visites, connaissance des bonnes pratiques... Le Syndicat Mixte et les Communautés du Pays de Brest souhaitent que l'ADEUPa soit un interlocuteur disponible pour les communes qui s'interrogeront sur les conditions de mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme avec le SCoT et le Grenelle.

La mise en révision du SCoT, fraîchement élaboré mais qui garde sa référence à la loi SRU et non à la loi Grenelle, devra être préparée pendant la période 2012-2014, de façon à pouvoir être opérationnelle ainsi que le prévoit la loi au 1er janvier 2016.

Le suivi des évolutions règlementaires – réflexions sur l'urbanisme de projet, sur les nouveaux PLU communautaires, sur l'urbanisme commercial – devront faire partie de la « veille active » de l'Agence et de sa contribution aux travaux nationaux.

LES DOSSIERS MAJEURS POUR 2012-2014

- La mise en œuvre et le suivi/évaluation du SCoT du Pays de Brest
- L'anticipation de la révision du SCoT pour sa mise en compatibilité avec le Grenelle
- L'accompagnement du Syndicat Mixte des Communautés du Pays de Brest sur ses dossiers majeurs : schéma des déplacements ; politiques foncières ...
- L'évaluation à mi-parcours des PLH des Communautés du Pays de Brest
- La contribution à l'élaboration du PLU communautaire associant PLH et PDU de Brest métropole
- L'élaboration des PLH de Morlaix Communauté et de la Communauté de Communes du Pays de Landerneau Daoulas

3. Études urbaines et environnementales

La ville au cœur des défis environnementaux

Les principes du développement durable et l'ampleur des questions posées qui touchent également à la qualité de vie des habitants et à l'avenir de la planète, ont progressivement investi le champ de la réflexion des urbanistes.

Le protocole Etat¹ – FNAU² de novembre 2011 qui inscrit les engagements des agences d'urbanisme traduit ces principes dans le champ urbain :

- Aller résolument vers une ville durable
- Maitriser l'urbanisation et renouveler la ville.
- Développer une offre de logements adaptée aux besoins actuels et futurs de l'ensemble de la population.
- Introduire et développer la nature dans les espaces urbains.
- Promouvoir des politiques durables de mobilité.

Ni maitre d'ouvrage, ni maitre d'œuvre : l'Agence dans un rôle à part

L'ADEUPa, du fait de son ancienneté, a développé une compétence en matière d'études pré-opérationnelles, de composition et de projet urbain. Elle intervient en amont de la décision, lorsque le projet n'est encore qu'hypothèse. Elle doit ici travailler en étroite collaboration avec le futur maitre d'ouvrage, tant avec les élus que les services, et savoir préparer l'intervention du ou des maitres d'œuvre, sans empiéter sur leurs fonctions. Un exercice délicat !

La mise à l'épreuve de la théorie

De nombreux principes et objectifs scandent les discours sur la ville durable, au risque qu'ils apparaissent au fil de leurs répétitions comme des slogans ou des injonctions irréalisables. Le rôle de l'Agence est de relayer et d'expliquer localement le sens des grandes politiques européennes et nationales. C'est aussi de faciliter le débat sur les priorités locales, d'aider au choix des élus, de capitaliser les expériences réussies, de tester et de proposer des modalités de mise en œuvre.

La concertation : une réelle demande sociale

L'organisation d'un débat autour de l'élaboration des politiques urbaines fait désormais partie des obligations règlementaires, notamment dans le champ de la planification. En matière d'élaboration du projet urbain, ces obligations sont moindres mais la demande sociale, elle, est réelle. De plus en plus associations et citoyens demandent à partager l'information, à faire connaître leur point de vue, à influencer sur la décision. La connaissance par chacun des enjeux communs s'avère primordiale pour l'équilibre et la qualité des débats.

Par l'organisation d'ateliers, l'Agence a accompagné plusieurs réflexions urbaines – futur quartier du Rody pour Brest métropole, schéma d'orientation du port de Morlaix, projet stratégique de la Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas... - d'une contribution au projet de citoyens, de personnes ressources, d'associations. Cette ingénierie de la participation a vocation à trouver une place de plus en plus importante dans les modes d'approches des collectivités.



Photo : ADEUPa

1 - Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et des Logements

2 - Fédération nationale des agences d'urbanisme



LES DOSSIERS MAJEURS POUR 2012-2014

- Les réflexions sur le devenir de la centralité brestoise avec :
 - > la suite de la réflexion Penfeld et notamment une étude de faisabilité sur le Salou (programmation urbaine et accessibilité) en partenariat avec le service Déplacements de Brest métropole
 - > une étude préalable du secteur gare (plateau de Keroriou, accès rue de Lyon, espaces verts Kennedy – Juin...)
- Un travail méthodologique sur le renouvellement, en espace urbain et en zones d'activités économiques, ainsi que des «travaux pratiques»
- L'inventaire des espaces mutables du tissu urbain de Brest métropole
- L'application de l'orientation stratégique du PLU de Brest métropole sur le renouvellement urbain
- L'accompagnement des projets « phares » de Brest métropole : notamment du plateau des Capucins
- Une réflexion sur la ville de proximité en application de l'orientation stratégique du PLU de Brest métropole et en lien avec les pôles développement culturel, éducatif et sportif, et solidarités, citoyenneté proximité.
- Une réflexion sur la mise en valeur touristique et nautique de la rade de Brest

La qualité et le mode de vie des habitants

La dimension sociale du développement durable demande à être approfondie.

L'évolution des pratiques que traduit une utilisation à la carte de l'espace urbain, qui ne correspond plus au quartier traditionnel, doit être mieux connue. Ceci peut nourrir une conception différente de l'usage de l'espace et des équipements. La politique publique y ajoutera le souci d'équité et de réduction de l'usage de la voiture. La ville de la proximité est donc à réinventer ce qui aura des conséquences sur les politiques publiques éducatives, culturelles, sportives et sur les déplacements.

Il importe de réfléchir dès à présent aux compétences à mobiliser tant en interne qu'en externe et à l'engagement d'études sur le sujet en partenariat notamment avec les services de Brest métropole océane.

Les pistes de travail 2012-2014

La question de l'économie de l'espace est un thème majeur du Grenelle et du SCoT du pays de Brest. Il interroge la mutabilité des espaces déjà urbanisés, un sujet que l'ADEUPa a commencé à explorer dans la période 2009-2011. L'Agence a amorcé sa réflexion sur les centralités de taille petite et moyenne; elle a identifié des espaces importants pour le développement de Morlaix et interrogé la problématique de la centralité brestoise dans le cadre des travaux du PLU communautaire. Ce thème restera essentiel pour la période à venir.

D'autres réflexions s'ébauchent qui concernent plus particulièrement les espaces réservés à l'activité économique.

La montée en qualité en matière d'aménagement urbain se traduit par un intérêt plus marqué de toutes les communes pour ces sujets et par une demande croissante de conseil et d'accompagnement, à un moment où l'Etat se retire. L'évolution des compétences des intercommunalités paraît inéluctable ; l'ADEUPa aura à les accompagner sur ces sujets.

4. Observation partagée

Une mission fondamentale et essentielle

L'observation est, depuis l'origine, à la base du travail réalisé par les agences d'urbanisme, essentielle à leur fonctionnement. Elle alimente toutes les autres missions, permettant les diagnostics et l'évaluation, nourrissant la connaissance des évolutions économiques, sociales, urbaines, autorisant les comparaisons dans l'espace et dans le temps. Elle représente, à Brest, le quart du « budget temps » de l'Agence.

Des demandes soutenues, parfois paradoxales

L'ADEUPa dispose d'une reconnaissance affirmée de sa compétence en matière d'observation. De ce fait, les interpellations sont nombreuses. Elles témoignent d'un intérêt positif mais peuvent s'avérer coûteuses en temps et parfois paradoxales...

Une forte demande de transversalité

- Les observatoires de l'agence se déclinent thématiquement mais la ville est un tout ; peut-on rendre compte de cette globalité ? Comment intégrer les nouvelles approches, soucieuses de qualité et non seulement de quantités ? Et comment intégrer les problématiques du développement durable ?

La montée en puissance de thématiques nouvelles

- Initiés depuis 2009, plusieurs thématiques d'observation nouvelles montent en charge, en lien avec les problématiques des collectivités : enseignement supérieur et recherche, environnement, foncier, déplacements, enjeux sociaux (observatoire de la santé) et sociétaux (vieillesse)....

De plus en plus d'interpénétration

- Les échelles territoriales s'entrecroisent. La demande de comparaison et de remise dans un contexte géographique plus large est donc tout à fait pertinente ; elle exige une connaissance renforcée de différents niveaux spatiaux.
- De plus en plus de précision spatiale et temporelle : l'utilisation des techniques de spatialisation autorise une connaissance de plus en plus précise ; on ne se contente plus de « situer » (à la commune), on peut désormais « localiser » (à la parcelle). De même, la demande d'une plus grande « fraîcheur de l'information » et de précision temporelle est récurrente. Ces demandes sont à la fois sources d'une appréhension plus exacte mais aussi consommatrices de temps et de technicité.

Mieux articuler observation et évaluation

L'observation est d'abord un outil de connaissance de la réalité, un des supports au diagnostic. Elle sera aussi de plus en plus souvent sollicitée pour alimenter les dispositifs d'évaluation, notamment dans le cadre de la planification. Ainsi par exemple le dispositif de suivi / évaluation du SCoT (ou celui des PLH...) s'appuie sur les données issues de l'observation. De même, l'ADEUPa a développé une pratique de l'évaluation de l'impact économique ou des retombées d'événements ou de projets (Fêtes maritimes de Brest, chantier du tramway...). L'utilisation des données et des compétences liées à l'observation dans un objectif d'évaluation influe sur la conception même du dispositif.



Évoluer à moyens constants ?

L'observation mobilise une forte part des moyens humains de l'ADEUPa. Est-il possible de répondre aux besoins de montée en charge de nouvelles thématiques et de confortation de l'existant sans y affecter de ressources supplémentaires ? Une réponse positive exige au minimum de revoir les modalités de fonctionnement des observatoires existants, pour alléger ou simplifier certaines publications récurrentes... Elle pourrait s'accompagner d'une utilisation plus systématique des outils du net pour faciliter l'accès des partenaires aux données, à l'image de ce qui se pratique par exemple pour l'observatoire social.

Les pistes de travail 2012-2014

Dans le sillage de ses travaux sur l'agenda 21, Brest métropole océane affiche son souci de « fédérer les éléments d'observation pour consolider une vision transverse de l'agglomération et de ses évolutions ». Elaborer un « observatoire de la ville » qui ne soit pas le déploiement d'une nouvelle thématique mais utilise les informations et les acquis des observations sectorielles pour produire une analyse dynamique est ainsi posé comme un des objectifs de l'observation.

Le développement et la confortation des observations récemment initiées fait également partie des pistes de travail. On peut citer à ce titre :

- > L'observation foncière,
- > L'observation de la vie universitaire et de la recherche
- > L'observation des déplacements. La question environnementale mérite également une place particulière. Différents niveaux d'observation liés aux problématiques environnementales sont sollicités à la fois pour l'élaboration des documents de planification et au titre de leur suivi/évaluation. Au-delà de cette base de données, l'agence devra s'interroger sur les outils nécessaires à une véritable ingénierie de l'environnement, que l'on voit monter en puissance chez nos partenaires.

Enfin, la question de l'évolution / extension de certains champs de l'observation se pose, particulièrement dans les domaines social et sociétal.

LES DOSSIERS MAJEURS POUR 2012-2014

- > Mise en place d'un observatoire de la ville
- > Observatoires économie
- > Observatoires habitat
- > Observatoires démographie, social-santé
- > Observatoire des collèges
- > Observation foncière,
- > Observation de la vie universitaire et de la recherche
- > Observation des déplacements
- > Observation de l'environnement

5. Contribuer au débat

Mobiliser l'intelligence collective

Faire connaître et partager les travaux, les réflexions, les idées nouvelles, les convictions s'inscrit dans l'objectif même de mutualisation des travaux de l'Agence. L'organisation d'échanges, la mise en relation des différents acteurs des politiques urbaines reste un axe d'action encore peu emprunté par l'ADEUPa et pourtant de plus en plus souvent sollicité : journées d'échanges, interventions d'experts, séminaires de travail, visites de sites... permettent de compléter la palette des apports et d'approprier les idées.

Contribuer à créer une culture commune est un des éléments de la réussite des projets.

Faire aimer la ville

A l'heure de la montée des préoccupations environnementales, la ville est riche de nombreux atouts : qualité et proximité des services, efficacité des transports collectifs, richesse des échanges culturels et sociaux. Et pourtant les choix résidentiels ne lui sont pas favorables : Brest voit se réduire le nombre de ses habitants. Il ne faut pas pour les attirer et les garder que la ville soit seulement durable, elle doit être aussi désirable ! Un défi encore plus grand pour un centre urbain reconstruit, à l'architecture méconnue ou décriée, souvent vécue comme « grise », « froide », « sans charme », et qu'il faut sans relâche, faire connaître et apprécier.

Le Conseil de développement

Le conseil de développement du Pays de Brest et de Brest métropole océane est un espace d'échanges et de production de réflexions au service de l'intérêt collectif. Réorganisé depuis 2009, il a fortement relancé la dynamique de ses travaux. Sans logistique propre, il souhaite s'appuyer sur les équipes du Pays de Brest et de l'ADEUPa pour son animation.

La montée en charge de son activité suppose, pour l'Agence, une prévision suffisante du temps nécessaire.



Photos : ADEUPa



Photo : ADEUPa

Cultiver l'opportunité et les partenariats

Dans cet objectif de mise en exergue des enjeux brestois et finistériens, d'animation du débat et de formations de propositions, l'ADEUPa ne doit surtout pas travailler de façon isolée. Elle se situe comme un des acteurs contributifs à un débat collectif plus large qui touche aux politiques publiques et au développement local, débat dans lequel elle apporte son angle de vue propre. Il est donc indispensable de s'associer pour donner davantage de forces aux événements, publications, débats, ... : saisir les opportunités pour être plus efficace.

Valoriser l'agence et ses travaux

L'ADEUPa veille à la diffusion régulière des connaissances accumulées au travers de ses publications. L'évolution de sa « marque de fabrique » au travers de son logo, puis de ses sites internet et extranet, concourt à une meilleure visibilité. Au-delà des outils ainsi renouvelés, c'est vers une pratique différente de son mode de production qu'il faut aller, en réfléchissant dès le début d'une étude à sa valorisation, en réservant du temps pour les exposés méthodologiques qui permettent de diffuser mais aussi d'améliorer les méthodes de travail...

LES DOSSIERS MAJEURS POUR 2012-2014

- Contribution à l'animation des travaux du Conseil de développement de l'agglomération et du pays de Brest
- Organisation d'un cycle de conférences sur l'urbanisme en association avec Brest métropole et l'Université

Annexes 1

MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU PROGRAMME PARTENARIAL

Le programme partenarial de l'ADEUPa tel que proposé ici constitue un cadre, une orientation forte à l'action de l'Agence pour les trois années à venir.

Il sera décliné :

- Par une convention signée entre l'Agence et chacun de ses partenaires pour la période 2012-2014
- Par un programme de travail annuel récapitulant l'ensemble des interventions, études, observations de l'Agence pour l'année à venir. Ce programme de travail est validé par le Conseil d'administration de l'Agence au début de chaque année.

Le programme de travail fera également l'objet d'un suivi :

- au sein des instances – Bureau ; Conseil d'administration – de l'Agence auxquelles seront soumis un bilan intermédiaire ainsi qu'un rapport d'activité annuel
- au sein d'un groupe de suivi technique à constituer, permettant des échanges réguliers sur le suivi des dossiers inscrits au programme de travail de l'Agence

BILAN SUCCINT DU PROGRAMME PARTENARIAL 2009-2011

Un premier « programme partenarial cadre » a été proposé aux membres de l'Agence pour la période 2009-2011.

Il s'est organisé à partir de l'identification d'enjeux communs :

- La métropolisation au bénéfice de la Bretagne occidentale
- L'évolution des formes de la ville et de ses outils de gouvernance et de planification
- Les nouvelles orientations du développement durable déclinées dans les politiques d'aménagement, d'habitat, d'économie, de déplacements et d'environnement
- L'évolution des mobilités, des communications et l'adaptation des infrastructures

Cinq axes de travail ont été retenus :

- Contribuer à l'émergence d'une vision collective sur l'avenir de la Bretagne occidentale
- Accompagner l'évolution des relations pays / intercommunalités / communes et les nouvelles formes de planification
- Travailler à l'intégration du développement durable dans les politiques d'aménagement et promouvoir la qualité urbaine
- Proposer une observation plus transverse, attachée à rendre perceptible les mouvements de fond de la société et des tissus urbains
- Contribuer à l'animation du débat local sur tous les sujets d'enjeux

Annexes 2

RÉCAPITULATIF DES DOSSIERS TRAITÉS AU TITRE DU PROGRAMME PARTENARIAL PENDANT LA PÉRIODE 2009-2011

	2009	2010	2011	Suite 2012...
1. CONTRIBUER À L'ÉMERGENCE D'UNE VISION COMMUNE SUR L'AVENIR DE LA BRETAGNE OCCIDENTALE				
Coopération Espace Métropolitain Loire Bretagne				
Publication de Dynamiques métropolitaines				
Publications 8 pages thématiques				
Réseaux des villes Brest / Quimper / Morlaix / Lannion				
Atlas des fonctions métropolitaines				
Etude accessibilité Lannion				
Démarche prospective Finistère				
Coopération des agences de Bretagne				
Etude BGV				
Etude armature urbaine				
Analyse consommation foncière 2005-2010				
Organisation d'un séminaire de travail Adeupa-Audiar				
Coopération avec l'EPF Foncier de Bretagne				
Prospective Datar - Territoires 2040				
Etude Brest et la Mer				
Conseil de développement Bmo - Pays de Brest				
2. ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES RELATIONS COMMUNES / INTERCOMMUNALITÉS ET LES NOUVELLES FORMES DE PLANIFICATION				
Gestion Intégrée des Zones Côtières				
SCoT du Pays de Brest				
Accompagnement des PLU (mise en compatibilité SCoT)				
Etude agriculture				
Projet de territoire de la CC de Landerneau-Daoulas				
PLH de la CC du Pays d'Iroise				
PLH de la CC du Pays des Abers				
PLH de la CC de la Presqu'île de Crozon				
PLH de la CC de Lesneven Côte des Légendes				
Suivi des PLH et AMO habitat				
Elaboration du PLH de Quimper Communauté				
PLH de Morlaix Communauté - évaluation à mi-parcours				
PLH de Morlaix Communauté - élaboration				
PLU Bmo				
anticipation (documents préparatoires)				
élaboration				
Séminaire Fnau Rives de Penfeld				
Schéma de développement économique Morlaix Communauté				
Aide à l'actualisation du projet métropolitain de Bmo				
Accompagnement Pays Brest / Tourisme				
3. TRAVAILLER À L'INTÉGRATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT ET PROMOUVOIR LA QUALITÉ URBAINE				
Réalisation d'un document "économie de l'espace" - Comité régional Agenda 21				
Etude entrées de ville Brest				
Etude Gare de Brest				

	2009	2010	2011	Suite 2012...
Etude Gare de Morlaix				
Schéma d'orientation du Port de Morlaix				
Schéma de référence du quartier du Rody				
Etude secteur de Coataudon est				
Centre ville de Guilers				
Schéma de référence du Relecq-Kerhuon				
Plougastel - Etude préalable à l'aménagement du site du Tinduff				
Schéma référence de Gouesnou				
AMO sur l'étude de faisabilité du port Lanvéoc Poulmic				
Charte qualité habitat Morlaix Communauté				
Etude bourgs et centres du pays de Brest				
Etude Guipavas ; secteur Kercoco				
Etude potentialités du ferroviaire périurbain				
4. PROPOSER UNE OBSERVATION PLUS TRANSVERSE				
Mise en place d'un observatoire de la ville				
Observatoires économie				
observatoire économie pays de Brest				
Enquête de conjoncture				
Observatoire Tourisme				
Observatoire immobilier d'entreprises				
Observatoire socio-éco des effets du tramway				
Etude impact économique de Brest 2008				
Etude impact du chantier du tram				
Etude Brest et le secteur public				
Observatoires habitat				
Observatoire habitat Pays de Brest				
Observatoire habitat Quimper Communauté				
Observatoire habitat Morlaix Communauté				
Observatoire habitat du Finistère				
Enquête loyers Brest métropole				
Observatoire des copropriétés Brest métropole				
Suivi et exploitation de l'enquête nationale logements				
Etude vacance Brest métropole				
Observatoires social-santé				
Observatoire social Brest métropole				
Observatoire santé Brest métropole				
Etude Synthèse urbaine ; INSEE ADEUPa				
Observatoire des collègues				
Observatoire environnement				
Observatoire foncier				
Etude consommation d'espace – Laboratoire Costel-ADEUPa				
Observatoire déplacements-transports				
Observatoire de la vie universitaire				
Observation démographie				
Atlas Population et modes de vie en Finistère ; Conseil Général 29 - ADEUPa				

